

N° candidat :

Admissibilité mai 2021

Nom, Prénom :

Compréhension discours français

Vous allez entendre un extrait d'un entretien radiophonique destiné à faire connaître au grand public la nouvelle Défenseure des droits. Toutes les questions s'entendent **selon l'opinion** des intervenants et au moment de la vidéo. **Une seule réponse par question.**

Contexte : Claire Hédon, Défenseure des droits, est interviewée par Laetitia Gayet le 24 juillet 2020.

<https://www.youtube.com/watch?v=EYDOTVjeVhM>

Début : 0'12 Fin : 4'03

Ecoutez bien. Prenez des notes si vous le souhaitez. Il vous faudra ensuite répondre à 10 questions à choix multiple visant à vérifier votre compréhension du discours.

Temps disponible à la fin du discours : 10 mn.

Vous bénéficierez ensuite d'une deuxième écoute, puis de 5 mn pour vérifier et, le cas échéant, modifier vos réponses avant la fin de l'épreuve. Durée totale de l'épreuve : 30 minutes

1 – La nouvelle Défenseure des droits a été nommée par :

- a. le Parlement
- b. la Garde des Sceaux
- c. la Présidence de la République
- d. le Président du Sénat

2 – Avant de devenir Défenseure des droits, Mme Hédon a été :

- a. Présidente d'ATD Quart Monde
- b. Directrice générale de la section française de Médecins sans frontières
- c. Présidente du MEDEF
- d. Haut Commissaire de l'UNHCR

3 – Le nonaccès aux droits revêt des formes multiples. Quelle difficulté n'est pas citée par la Défenseure ?

- a. L'accès à l'allocation chômage versée par Pôle emploi
- b. Le versement des allocations familiales
- c. L'impossibilité de faire ses courses
- d. Le droit au logement

4 – D'après Mme Hédon,

- a. Jacques Toubon n'a pas bien fait son travail
- b. son prédécesseur a augmenté la notoriété de l'institution
- c. le contact avec le terrain est secondaire dans l'exercice de ses fonctions
- d. une réforme profonde de l'institution est urgente

5 – Quelle est la première chose qu'a faite la nouvelle Défenseure des droits en prenant ses fonctions ?

- a. Organiser un pot de départ pour son prédécesseur
- b. Aller à Matignon
- c. Se rendre dans un centre d'accueil pour réfugiés
- d. Aller en Seine-Saint-Denis

6 – Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante qui dispose de :

- a. 1520 antennes administratives partout en France métropolitaine
- b. 520 délégués territoriaux
- c. 120 représentants répartis dans un certain nombre de préfectures
- d. 620 points de contact dans les communes de plus de 10.000 habitants

7 – A l'occasion de sa première visite de terrain, Claire Hédon a eu l'occasion de rencontrer une personne qui avait déposé un dossier auprès de la préfecture pour :

- a. ouvrir une boucherie halal
- b. demander l'attribution d'un logement gratuit
- c. obtenir un permis de séjour
- d. commencer une activité de chauffeur VTC

8 – Aller sur le terrain permet d'illustrer la proximité avec les citoyens souhaitée par la nouvelle Défenseure des droits. Cette proximité est nécessaire parce que :

- a. n'importe qui doit savoir qu'il/elle peut saisir le Défenseur des droits
- b. le Défenseur des droits est élu au suffrage universel
- c. le pays souffre d'un déficit démocratique
- d. le quidam milite pour une meilleure reconnaissance de ses droits

9 – Claire Hédon estime que son rôle consiste à :

- a. garantir le respect de la Constitution dans son ensemble
- b. être une vigie des libertés et de l'accès aux droits
- c. fournir une assistance juridique à tout citoyen qui en fait la demande
- d. agir en tant que conseil auprès des tribunaux administratifs

10 – Posséder des droits et ne pas pouvoir y accéder a plusieurs conséquences. Laquelle n'est pas évoquée par Mme Hédon ?

- a. provoque le découragement
- b. mine la cohésion sociale
- c. mine la confiance qu'a le citoyen dans les services publics

d. encourage l'abstentionnisme lors des élections